

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2020/055

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2020

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	28

Date de la Convocation

05.11.2020

Date d’Affichage

19.11.2020

Objet de la Délibération

Echange de parcelles sans soulte
lieu-dit Lasplanètes.

L' an deux mille vingt, le douze novembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Marcel Clermont, sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

Présents : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, GARCIA, SUC, FIERLEJ, DAGUES-BIE, PADRA, AITA, PEGUES, MEYER, GOMES, RECH, MARC, EVEN, DASSENOY, RANCHET, MAZAUDIER, PANAVILLE, LEROUX, DEGEILH, DOLAGBENU, MONFRAIX, CHONG KEE, SANDOVAL, SARICA.

Absents : M. LOUBEAU.

Mme VITRICE procuration à Mme Degeilh,

Secrétaire : M. SUC

M. le Maire rappelle la réalisation d'un merlon le long de la Route départementale 37 au lieu-dit « Lasplanettes » en entrée de ville, afin d'isoler phoniquement les résidences du Savès.

Pour ce faire, la commune avait acquis au Conseil Départemental les délaissés routiers en bordure de la déviation, à savoir les parcelles cadastrées E 1633, E 1637, E 1705, E 1702, E 1745, E 1751 d'une superficie totale de 3 261m² et les parcelles agricoles E 1744 et E 1750, d'une superficie totale de 2009m².

La réalisation de ce merlon nécessite également un échange de parcelles avec un propriétaire terrien.

La commune céderait les parcelles E 1744 (1 533m²) et E 1750 (476m²) soit un total de 2009 m².

Le propriétaire, M. Francis Cadours, céderait les parcelles E 1755 (175m²), E 1753 (859m²), E 1747 (1 105m²) et E 1749 (1m²) soit un total de 2 140 m².

Les parcelles cédées étant de valeur équivalente (valeur vénale de 2010 € HT), les deux parties se sont mises d'accord pour réaliser un échange sans soulte, conformément à l'avis des domaines en date du 19/09/2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de réaliser un échange sans soulte de parcelles avec M. Francis Cadours, la commune cédant les parcelles E 1744 (1 533m²) et E 1750 (476m²) pour un total de 2009 m², le propriétaire cédant les parcelles E 1755 (175m²), E 1753 (859m²), E 1747 (1 105m²) et E 1749 (1m²) pour un total de 2 140m².
- Autorise M. le Maire ou son Adjoint à signer l'acte notarié et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- Dit que les crédits correspondants sont prévus au budget.

Ainsi fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
M. le Maire,
Christophe Tountevich

